

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 044/2023

	<b>Séance du :</b>	Lundi 17 juillet 2023
	<b>Date de convocation :</b>	Mardi 11 juillet 2023
<b>Nombre de conseillers</b>	<b>Date d'affichage du tableau :</b>	Vendredi 21 juillet 2023
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures
- présents	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- votants	9	
- absents	1	
- exclus	0	
<b>Etaient présents :</b> Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h50), Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h15 et départ à 21h40), Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h15)		
<b>Absents :</b> Sandrine GIROD		
<b>Pouvoirs :</b> Grégoire JUBERT à Claude MERCIER		
<b>Secrétaire de séance :</b> Julien CARNOT		
<b>OBJET :</b> Répartition du financement de l'expérimentation urgence scolytes		

Monsieur le Maire rappelle la délibération de principe prise le 15 mai 2023 pour l'élaboration d'une convention concernant la lutte contre les scolytes.

Considérant les conventions attribuant une aide du FNADT à 80%,

Vu le contrat d'exploitation d'épicéas scolytes dans le cadre de l'expérimentation scolytes cosigné par les communes de La Pesse, Les Bouchoux, Choux, et les entreprises Grandclément Florent (154 Chemin de la Fromagerie 39310 LAMOURA), Moyse Pascal (Les Selmemberts 39310 SEPTMONCEL LES MOLUNES) et Grossiord Olivier (La Combe de Laisia 39310 SEPTMONCEL LES MOLUNES),

Considérant que la commune de Choux est porteuse du projet,

Rappelant le montant de l'astreinte à 2 000 € HT est à répartir à parts égales entre les 3 communes,

Rappelant que le montant des travaux est estimé à 6 000 € HT (coupe, écorçage, cubage) sera facturé à chaque commune au coût réel des travaux effectués sur chaque commune,

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **DÉCIDE** la répartition des charges comme suit : l'astreinte aux 3 communes concernées Choux : 1/3, La Pesse 1/3 et les Bouchoux 1/3, et les travaux effectués au prorata des interventions dans les forêts communales,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 25/07/2023  
Reçu en préfecture le 25/07/2023  
Publié le **25 JUL. 2023**  
ID : 039-213904139-20230717-044\_2023-DE



Le Maire,  
Claude MERCIER



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 045/2023**

	<b>Séance du :</b>	Lundi 17 juillet 2023
	<b>Date de convocation :</b>	Mardi 11 juillet 2023
	<b>Date d'affichage du tableau :</b>	Vendredi 21 juillet 2023
<b>Nombre de conseillers</b>		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures
- présents	7	
- votants	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	2	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	
<b>Etaient présents :</b> Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h50), Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h15)		
<b>Absents :</b> Sandrine GIROD, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (départ à 21h40)		

**Pouvoirs :** Grégoire JUBERT à Claude MERCIER

**Secrétaire de séance :** Julien CARNOT

**OBJET :** Refus de rétrocession de voirie privée – lotissement privé Sur la Semine

Suite à la problématique de compteur d'eau unique pour les 3 propriétaires de la voie privée située Sur la Semine, le SIE s'est positionné quant à l'extension du réseau d'eau potable. Celui-ci s'arrête au domaine public routier, il a donc été décidé que les travaux d'installation de compteurs en lieu et place des sous-compteurs pourraient être entrepris seulement si la voie devenait publique.

La commune doit de nouveau se positionner sur la demande de rétrocession de la voirie. Monsieur le Maire propose que les frais de notaires soient pris en charge par les propriétaires. Certains élus évoquent également d'envisager conjointement la problématique de l'usage hivernal et estival de l'emplacement réservé (ER10) du PLU pour plus permettre aux circulations douces d'éviter le virage de la RD25.

A ces propositions, la majorité des élus renouvellent leur réticence sur ce sujet. La commune n'a pas vocation à reprendre la gestion et l'entretien des voies privées liées à des opérations d'urbanisme privées. Cela ferait un précédent face à d'autres secteurs du village dans le même cas. De plus, la commune n'a pas à assumer une erreur de conception du lotisseur.

Monsieur le Maire demande de délibérer sur les questions suivantes. Ainsi, le Conseil Municipal a voté :

- 1/ **REFUSER** la reprise de voirie pour ne pas créer de précédents : 3 voix
  - 2/ **REPRENDRE** la voie sans les frais de notaires + extension jusqu'à l'ER10 : 0 voix
- 5 Abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Extrait certifié conforme.

**Le secrétaire de séance**

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le <b>25 JUL 2023</b>
ID : 039-213904139-20230717-045_2023-DE

Le Maire,  
Claude MERCIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 046/2023**

	<b>Séance du :</b>	Lundi 17 juillet 2023
	<b>Date de convocation :</b>	Mardi 11 juillet 2023
	<b>Date d'affichage du tableau :</b>	Vendredi 21 juillet 2023
<b>Nombre de conseillers</b>		
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures
- présents	7	
- votants	8	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	2	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	
<b>Etaient présents :</b> Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER (arrivée à 19h50), Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD (arrivée à 19h15)		
<b>Absents :</b> Sandrine GIROD, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h15 et départ à 21h40)		
<b>Pouvoirs :</b> Grégoire JUBERT à Claude MERCIER		
<b>Secrétaire de séance :</b> Julien CARNOT		
<b>OBJET :</b> Résiliation de l'abonnement à l'ANEM		

Suite à ses dernières publications, notamment une lettre au Ministère de l'Économie demandant de ne pas réduire les avantages fiscaux accordés aux propriétaires de résidences secondaires et des locations touristiques, Monsieur le Maire demande de réfléchir à l'intérêt d'adhérer à cette association. Son rôle est de « faire connaître la spécificité et l'identité de la montagne et, d'une façon plus générale, défendre la cause de la montagne au sein de la collectivité nationale et de l'Union européenne ».

Sur ce sujet comme sur celui d'une véritable transition écologique des communes de montagne, l'ANEM ne représente pas les intérêts de notre territoire.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 7 voix Pour et 1 Abstention,  
- **DÉCIDE** de ne pas renouveler l'adhésion à l'ANEM en 2024.

Monsieur le Maire fera un courrier dans ce sens au moment venu.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,  
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 25 JUL. 2023

ID : 039-213904139-20230717-046\_2023-DE

